



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2024\_155

Envoyé en préfecture le 19/12/2024  
Reçu en préfecture le 19/12/2024  
Publié le 19/12/2024  
ID : 048-214800393-20241210-D\_2024\_155-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre et le dix décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 5 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents représentés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

2 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

### **Objet : admission en non-valeur – budget principal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste de non-valeur suite à l'effacement des dettes prononcé par la commission de surendettement de la Banque de France, transmise par le Service de Gestion Comptable de Marvejols, concernant :

Débiteur	Années	Montant
DE JURQUET Alexis	2018-2019-2020-2021-2022-2023	15 082.53 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 15 082,53 € et d'étaler cette charge sur cinq ans.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour effectuer les écritures comptables nécessaires.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).